



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 631-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance, en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 du lundi au jeudi ou le consulter sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 4 décembre 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière